

Année scolaire 2023/2024



CANTINE SCOLAIRE

La participation des familles pour un repas à la cantine est de :

	Familles domiciliées à St Marcel-lès-Annonay	Familles extérieures
Repas enfant	4,35 €	5,35 €
Repas enfant majoré	5,75 €	6,75 €
Repas adulte	6,85 €	
Repas fourni par la famille (voir conditions en mairie)	1,25 €	1,55 €

Vous recevrez une facture à la fin du mois écoulé à régler dès réception sur le Portail Famille (carte bancaire) ou auprès du secrétariat de Mairie (chèque) de ST MARCEL LES ANNONAY.

Les repas non pris à la cantine et facturés (selon conditions précisées dans le règlement intérieur) ne peuvent pas être récupérés à la cantine.

Pour adultes :

- les parents d'enfants inscrits : repas facturés au mois,
- pour les autres : à régler le jour de l'inscription.



GARDERIE

Nous vous informons des tarifs et horaires de la garderie les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Tranches horaires		Familles domiciliées à St Marcel-lès- Annonay	Familles extérieures
MATIN	de 07h00 à 08h20	1,90 €	2,35 €
MIDI	de 11h30 à 12h30	1,25 €	1,55 €
	de 12h30 à 13h20	1,25 €	1,55 €
SOIR	de 16h30 à 17h30	1,25 €	1,55 €
	de 16h30 à 18h30	2,50 €	3,10 €

Nous vous rappelons que chaque heure commencée est due (lorsque les parents ne récupèrent pas leur(s) enfant(s) à l'heure précise de fin de tranche horaire, ceux-ci doivent s'acquitter du tarif de la tranche horaire suivante).

Vous recevrez une facture à la fin du mois écoulé à régler dès réception sur le Portail Famille (carte bancaire) ou auprès du secrétariat de Mairie (chèque) de ST MARCEL LES ANNONAY.

Règlement intérieur consultable sur le site de la commune <https://www.saint-marcel-les-annonay.fr/>